

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur GHALI Ted-Fernand
Monsieur LE DEM Philippe
Madame BOURGOIN Evelyne
Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-102 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Depuis la création de la Fondation du patrimoine, celle-ci a accompagné plus de 35.000 projets dans plus de la moitié des communes françaises.

Cette action remarquable est d'abord le résultat de l'engagement des bénévoles et salariés de la fondation qui s'investissent depuis 25 ans, partout en France.

Cette action de proximité menée par essentiellement des bénévoles basés en région est rendue possible grâce aux partenaires, mécènes, donateurs et adhérents qui soutiennent chaque année aussi bien des projets que le fonctionnement de la délégation.

Le patrimoine est un levier fédérateur et structurant, c'est pourquoi il répond à des préoccupations et des priorités importantes sur les territoires (développement économique, attractivité des territoires, maintien des savoir-faire, réemploi des bâtiments non-utilisés...).

Afin de permettre à la fondation du patrimoine de nous accompagner dans les projets structurants définis par la collectivité,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 300 €.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET